



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 février 1998

Conseillers en exercice : 44

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 Février 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 Mars 1998

**Modification du montant de l'indemnité de service allouée à certains
grades des catégories B et C**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Jean-Claude ALAZARD.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Claire MINALI-BELLA donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

DELIBERATION D98083

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 1998

Direction Ressources Humaines

**Modification du montant de l'indemnité de service allouée à
certains grades des catégories B et C**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des négociations qui se sont récemment déroulées et conformément au Protocole d'Accord signé le 18 Février 1998, il est proposé de porter le montant de l'indemnité de service de 3.400 F/an à 4.924 F/an, conformément au tableau ci-annexé, avec effet du 1er Janvier 1998.

Cette revalorisation s'effectuera selon les mêmes conditions que celles adoptées par délibérations des 15 Janvier 1993 (pour les filières administrative, technique, sanitaire et sociale), 16 Avril 1993 (pour les filières sportive et culturelle), 10 Octobre 1997 (pour la filière animation), dans le respect des montants maximum individuels et dans la limite de l'enveloppe indemnitaire et de l'indemnité d'exercice.

Les crédits correspondants sont prévus au B.P. 98.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- porter le montant de l'indemnité de service à 4.924 F/an à compter du 1er Janvier 1998.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)